

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 276/01

ÉFAI – 010704 – AFR 64/006/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**ÉRYTHRÉE** Yousef Mohamed Ali (h)  
Medhanie Haile (h)  
Dawit Habtemichael (h)  
Amanuel Asrat (h)  
Dawit Isaac (h)  
Temesken Ghebreyesus (h)  
Mattewos Habteab (h)  
Aron Berhane (h)  
Seyoum Fsehaye (h)

Londres, le 31 octobre 2001

Selon les informations reçues par Amnesty International, les neuf journalistes ci-dessus se trouvent en détention au secret dans un poste de police de la capitale, Asmara, depuis plus d'un mois. À la connaissance de l'organisation, ils n'ont été inculpés d'aucune infraction et n'ont pas comparu devant un tribunal dans un délai de quarante-huit heures, ce qui est contraire à la loi. Les conditions de détention dans les postes de police en Érythrée sont difficiles et les personnes qui y sont incarcérées risquent d'être victimes de mauvais traitements.

Les neuf hommes ont été arrêtés après le 19 septembre, date à laquelle le gouvernement a ordonné l'interdiction de tous les journaux indépendants.

Ces neuf professionnels travaillent pour les journaux *Keste Debenä*, *Seti*, *Mekaleh*, *Tsigenai* et *Zemen*. L'un d'entre eux est reporter free-lance. Tous sont détenus au poste de police n° 1 d'Asmara, où ils n'ont pas le droit de recevoir de visite de leur famille et de leur avocat.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le courant de l'année, 15 hauts responsables appartenant au parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), ont adressé une lettre ouverte aux membres de ce parti. Dans ce courrier, qui a été rendu public au mois de mai, ils reprochaient au gouvernement d'avoir agi de manière « *illégal et inconstitutionnelle* », et appelaient « *tous les membres du FPDJ et les Érythréens en général à exprimer leur opinion par des moyens légaux et démocratiques, et à apporter leur soutien aux buts et aux principes qu'ils estiment justes* ».

Onze des 15 responsables ont été arrêtés les 18 et 19 septembre. À ce jour, ils sont toujours détenus, au secret et sans inculpation (voir l'AU 241/01, AFR 64/002/01 du 20 septembre 2001, et sa mise à jour, AFR 64/004/01 du 26 octobre 2001).

Certains journaux indépendants ont rapporté le contenu de la lettre ouverte. Le 19 septembre, le gouvernement a interdit tous les organes de presse indépendants pour « *non-respect de la loi relative à la presse* ». Les autorités ont également déclaré que ces derniers avaient « *mis en danger l'unité et l'intérêt du pays* », et que seuls les journaux qui seraient jugés respectueux de la législation sur la presse seraient autorisés à reprendre leurs activités.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que les journalistes cités ci-dessus sont détenus au secret depuis plus d'un mois, et exhortez les autorités à relâcher ces personnes, à moins qu'elles ne les inculpent d'infractions prévues par la loi ;

– appelez les autorités à veiller à ce qu'aucun de ces détenus ne soit maltraité ;

– exhorte les autorités à permettre immédiatement aux détenus de consulter les avocats de leur choix, d'entrer en contact avec leur famille et de recevoir les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– déclarez-vous préoccupé par le fait que la presse indépendante a été interdite de publication, en soulignant que cette mesure semble destinée à empêcher les journalistes d'exercer leur droit à la liberté d'expression et de mener leurs activités professionnelles légitimes.

**APPELS À :**

**Président :**

President Issayas Afewerki  
Office of the President  
PO Box 257, Asmara  
Érythrée

**Télégrammes :** President Issayas Afewerki, Asmara, Érythrée

**Fax :** + 291 1 125123

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

**Ministre de la Justice :**

Mrs Fawzia Hashim  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
PO Box 241, Asmara  
Érythrée

**Télégrammes :** Justice Minister, Asmara, Érythrée

**Fax :** + 291 1 126422

**Formule d'appel :** *Dear Minister* / Madame la Ministre,

**COPIES :**

**Ministre de l'Information :**

Mr Naizghi Kiflu  
Minister of Information  
Ministry of Information  
PO Box 242, Asmara  
Érythrée

**Télégrammes :** Information Minister, Asmara, Érythrée

**Fax :** + 291 1 124847

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 10 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*